

FICHE NAVETTE À USAGE INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

**NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE ENVOYÉE AU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
QUI NE PEUT EN TENIR COMPTE**

Pour les enseignants qui ne changent pas d'affectation à la rentrée :

- la fiche navette peut être complétée et remise au chef d'établissement avant l'inscription aux actions de formation afin de faciliter les aménagements d'emploi du temps et l'organisation de la prise en charge des élèves ;
- l'intéressé procédera lui-même à son inscription sur Gaia dans le cadre du calendrier défini, en tenant compte de l'avis du chef d'établissement porté sur la fiche. Une validation finale sera effectuée, via Internet, par le chef d'établissement à l'issue de la période d'inscription.

NOM :

PRÉNOM :

DISCIPLINE :

RÉCAPITULATIF PAR ORDRE DE PRIORITÉ DES FORMATIONS AUXQUELLES JE SOUHAITE PARTICIPER PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Codes des dispositifs et des modules	Titres des dispositifs et des modules	Durée en heures	Jour prévu	Journée Matin Après-midi	Dates ou période	Avis du Chef d'établissement
21.....						
21.....						
21.....						
21.....						
21.....						

- REMARQUES ÉVENTUELLES DE L'ENSEIGNANT :

DATE DE REMISE AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Signature de l'enseignant

- REMARQUES ÉVENTUELLES DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

DATE DE REMISE À L'INTÉRESSÉ(E) PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement

*Dans la mesure où certains stages risquent de ne pas être accordés (limitation des places, stages supprimés...), le candidat peut exprimer, par ordre de préférence, plusieurs vœux.
Seules seront retenues les candidatures ne faisant pas l'objet d'un avis défavorable du chef d'établissement.*